

SÉTUÉ L'info



Bulletin du Syndicat des Étudiant-e-s Employé-e-s de l'UQAM (SÉTUÉ)

RATIFICATION DE L'ENTENTE DE PRINCIPE POUR L'UNITÉ 2 DU SÉTUÉ

Lors de l'assemblée générale du 25 avril, les étudiant-e-s employé-e-s de l'unité 2 du SÉTUÉ-UQAM ont ratifié l'entente de principe qui leur a été présentée par le comité de négociation.

Cette nouvelle unité, accréditée en septembre dernier, est constituée des étudiant-e-s employé-e-s qui sont embauché-e-s surtout pour des contrats à court terme, pour travailler au stationnement de l'Université, à la billetterie de la salle Pierre-Péladeau, comme placier-ère-s, archivistes, assistant-e-s mobilisateur-trice-s, assistantes aux bulletins, à l'accueil des nouveaux étudiant-e-s, pour l'organisation d'événements et plusieurs autres tâches ponctuelles.

Une fois la convention collective signée (d'ici la mi-juin), le SÉTUÉ aura réussi à syndiquer la quasi totalité des étudiant-e-s embauché-e-s par l'UQAM. Il s'agit d'une première sur la scène canadienne, ce qui représente un défi des plus stimulants.

Le déficit de l'UQAM et le salaire de "crève-faim" de ses cadres

Lors du conseil d'administration (CA) du 7 février 2006, nous apprenions que l'UQAM annonçait un déficit de près de 15 millions de dollars pour l'année en cours. Aux yeux des syndicats de l'UQAM, le sous-financement chronique est une plaie qui ne cesse de ronger non seulement l'Université, mais l'éducation comme droit social. Ainsi, il n'est pas étonnant que l'UQAM soit en position déficitaire. La Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec (CREPUQ) estime le sous-financement annuel des universités québécoises à 375 M\$ par rapport aux autres universités canadiennes.

Lors des négociations, des gains importants ont été faits à propos des salaires et des avantages sociaux (congés de maternité et de paternité par exemple). De plus, nous avons réussi à obtenir la mise en place d'une banque de c.v." qui sera l'outil principal pour les employeurs dans leur choix de candidats pour les multiples postes.

Un des grands défis de cette nouvelle accréditation est de faire un recensement de tous les emplois qui existent afin de déterminer s'ils sont spécialisés ou non. Ceci permettra d'assurer un revenu décent qui correspond précisément à la tâche effectuée. Il est donc impératif, pour tous ceux et toutes celles qui ne l'ont pas déjà fait, de remplir un formulaire d'adhésion syndicale (qui doit être complété lors de la signature du contrat) afin que nous puissions vous contacter et avoir l'information nécessaire concernant votre contrat.

Lors du dernier CA (11 avril), les administrateurs et administratrices évoquaient cette situation pour suggérer un report de la réfection de la section des périodiques de la bibliothèque centrale coûtant près de 700 000 \$. Leurs réticences semblaient vives, mais ils et elles se sont finalement rallié-e-s à la position du recteur qui jugeait le projet urgent et nécessaire.

Lors du même CA, on apprenait qu'il est coutumier de baser les augmentations salariales des cadres et des cadres supérieurs de l'Université sur celles

Page suivante...

du secteur public. Elles sont de 2 % par année pour les quatre prochaines années. Pour les cadres, l'Université devrait ainsi payer 260 000 \$ de plus pour cette année. Voulant soulever les mêmes préoccupations que pour la réfection de la bibliothèque, l'observateur du SÉtuE voulut connaître les impacts d'une telle augmentation sur les budgets de fonctionnement. La réplique du recteur fut cinglante : on ne peut retarder cette augmentation puisque les cadres gagnent des salaires de " crève-faim ".

Sans juger de la situation économique des cadres, ceux-ci gagnent sans doute un salaire moyen supérieur à celui des employé-e-s étudiant-e-s. Comprenant également que le recteur vise à ne laisser personne dans une situation de sous-alimentation, sommes-nous en droit d'espérer de très bonnes augmentations lors des prochaines négociations?

Il semblerait que non, puisque le vice-recteur aux finances de l'UQAM, Mauro Malservisi, rencontrait récemment les syndicats et autres associations d'employé-e-s pour discuter des compressions prévues pour le budget 2006-2007. M. Malservisi nous a fait comprendre que les seuls postes budgétaires où il y avait encore une marge de manœuvre étaient ceux des salaires des employé-e-s. La réponse des représentant-e-s syndicaux a été immédiate et unanime : il n'y aurait aucune concession.

Le SÉtuE a signé une convention collective l'an dernier et nous entendons bien la faire respecter au pied de la lettre. Il y a tout de même des limites à demander des concessions de la part des travailleurs et des travailleuses les plus précaires de l'Université. Il semblerait ainsi que le recteur et ses acolytes voient la faim où ils le veulent bien...

Congrès national triennal de l'AFPC

Le congrès triennal de l'Alliance de la fonction publique du Canada (AFPC) s'est déroulé du 1er au 5 mai dernier à Toronto. Deux déléguées du SÉtuE, Joëlle Bolduc et Marie-Hélène Laurence, y étaient pour vous représenter. Ce congrès est une occasion pour les membres de l'AFPC des sections locales à travers le Canada de se rencontrer pour discuter, échanger, déterminer le budget, apporter des changements aux statuts et règlements ainsi que proposer les grandes orientations de l'Alliance pour les trois années à venir.

Le SÉtuE en était à son premier congrès national, mais ses déléguées ont été très actives et leur présence a été remarquée. Avec nos camarades étudiant-e-s employé-e-s des universités de Western Ontario, Memorial (Terre-Neuve), de Montréal, Concordia et Laval, nous avons organisé une rencontre du secteur universitaire afin d'échanger sur nos réalités et nos besoins en tant qu'étudiant-e-s travailleuses et travailleurs membres de l'AFPC. À la fin de cette rencontre toutes et tous étaient d'accord pour la mise sur pied

d'un réseau de solidarité et de coopération interuniversitaire au sein de l'AFPC. Des conférences sont déjà à l'agenda pour l'automne 2006. Nous vous tiendrons au courant de ces activités au cours des prochains mois.

Autre événement important du congrès: l'augmentation des cotisations syndicales de l'AFPC. Les discussions lors du congrès ont dévoilé deux grandes préoccupations chez les délégué-e-s. La première étant le besoin d'améliorer les services offerts aux membres dans un contexte de multiplication des campagnes de syndicalisation et d'augmentation de l'effectif du syndicat. La seconde étant le besoin criant d'organiser des actions politiques musclées contre le gouvernement conservateur de Stephen Harper, qui refuse de bonifier l'investissement en l'éducation post-secondaire et diminue les budgets de la fonction publique. Pour ce faire, l'AFPC a dû se donner les moyens financiers nécessaires. L'augmentation des cotisations prévues est d'environ 0,02 % et devrait être en vigueur dès le 1er juillet 2006.

Visitez régulièrement notre site web... des nouvelles et des articles y sont ajoutés fréquemment!
www.SETUE.UQAM.CA

Forte répression syndicale aux États-Unis... et au Québec

Le pouvoir de la droite américaine ne signifie pas uniquement une politique extérieure guerrière. Il se manifeste également par une répression des forces sociales à l'intérieur du pays. Parmi les cibles, on trouve le milieu syndical, et notamment le syndicalisme étudiant qui a une forme analogue au SÉtuE. Cinquante-sept employé-e-s étudiant-e-s, en grève depuis novembre 2005, viennent tout

juste d'être arrêtés alors qu'ils participaient à un sit-in pour réclamer la reconnaissance de leur syndicat. L'Université de New York a cessé de négocier avec les employé-e-s étudiant-e-s à la suite d'une

Devant cette répression et cette utilisation de l'appareil législatif et judiciaire pour casser le mouvement syndical, le plus inquiétant demeure l'absence de mobilisations larges dénonçant la situation actuelle.

décision du National Labor Relation Board (l'équivalent de la Commission des relations de travail) ne reconnaissant plus le travail étudiant comme du travail, alors que le syndicat avait une convention collective depuis 2000.

À New York, encore une fois, nous apprenions que Roger Toussaint, le dirigeant du syndicat des transports TWU, qui a organisé la grève des transports en commun de la Grosse Pomme en décembre dernier, s'est vu condamné à 10 jours de prison et son syndicat a dû payer une amende de deux millions et demi de dollars pour la grève qu'ils ont effectuée. Mais la

répression envers le syndicat ne s'arrête pas là, car le juge suspendait du même souffle la perception automatique des cotisations syndicales, faisant perdre au syndicat approximativement 1,6 million de dollars mensuellement, ce qui le condamnera probablement à la faillite.

Au Québec

Cette attitude de confrontation légale existe également de notre côté de la frontière. On se souviendra qu'en décembre dernier les employé-e-s des secteurs publics et parapublics du

Québec se faisaient imposer des conventions collectives par la loi

142. Cette dernière prévoit de fortes amendes pour les employé-e-s, leur syndicat et les fédérations nationales si ceux-ci s'avisent de faire la grève. Toutefois, la portée de la loi ne s'arrête pas là, puisque son article 28 prévoit également que nul ne peut faire obstacle au maintien des services habituels d'un organisme du secteur public, et ce, jusqu'en 2010.

Le SÉtuE devra faire de nouvelles négociations d'ici là : pourra-t-il faire la grève ou devra-t-il craindre de tomber sous le couperet de cette loi matraque?

Des associations étudiantes d'au

moins six collèges (notamment au Cégep du Vieux-Montréal et du Cégep de Sherbrooke) auraient été prévenues de possibles recours à cette loi pour briser les mobilisations étudiantes. Alors que l'association étudiante du Cégep du Vieux-Montréal adoptait une journée de grève pour le 1er mai, le directeur de l'établissement décrétrait pour ce même jour une journée pédagogique, probablement pour éviter d'appliquer la loi.

Devant cette répression et cette utilisation de l'appareil législatif et judiciaire pour casser le mouvement syndical, le plus inquiétant demeure l'absence de mobilisations larges qui dénoncent la situation actuelle. Dans le cas des employé-e-s des transports en commun new-yorkais, la grève s'est finalement terminée par un échec et les reculs de leurs conditions de travail. Aucune mobilisation massive des travailleurs et travailleuses n'est venue dénoncer la politique générale de l'administration républicaine à cet égard. Au Québec, les fortes mobilisations qu'aurait pu susciter la loi 142 se font toujours attendre. Sans la construction d'un rapport de force, les syndicats peineront à freiner les reculs syndicaux, ce qui semble malheureusement être le cas depuis plusieurs années déjà.

GRAND CONSEIL SYNDICAL
VOUS Y ÊTES TOUS ET TOUTES CONVIÉ-E-S POUR
DISCUTER DE L'AVENIR DU SYNDICAT...
JEUDI LE 1^{ER} JUIN 2006 À 18H, LOCAL V-2390

À ne pas oublier pour les contrats d'été :

- * Signer le contrat avant de débiter le travail;
- * Lors de la signature du contrat, signer également le formulaire d'adhésion au syndicat (à votre département ou au SÉtuE au V-2390);
- * Demander une copie du contrat;
- * Demander une copie du Guide syndical à votre département ou directement au SÉtuE;
- * Il est possible de demander un congé pour fin de déménagement;
- * Si vous avez atteint la limite de vos heures travaillées, des formulaires de réajustement de contrat sont disponibles.

**IL Y A PLUSIEURS POSTES À COMBLER
DANS L'ÉQUIPE DES DÉLÉGUÉ-E-S AINSI
QUE SUR LE CONSEIL EXÉCUTIF...**

**SI VOUS ÊTES INTÉRESSÉ-E,
CONTACTEZ NOUS!**

L'équipe du SÉtuE

L'équipe des délégué-e-s

ALEXANDRE JOLY

Histoire

alexandre.joly@sympatico.ca

ISABELLE MARCHAND

École de travail social

imarchand_ma@yahoo.ca

JULIE GIRAD LEMAY

Philosophie

girard_lemay_julie@hotmail.com

RÉGINA BAUMGARTNER

École de langues

reginabaum@yahoo.fr

CHARLES MESSIER

Études littéraires

charlesmessier@gmail.com

ISABELLE TALBOT-FOURNIER

Science politique

talbot-
fournier.isabelle@courrier.uqam.ca

JULIE LÉCUYER

Science politique

lecuyer.julie@courrier.uqam.ca

JUSTIN MASSIE

Science politique

massie.justin@uqam.ca

Conseil Exécutif

JOËLLE BOLDOC

Présidente

NIL ATAOGUL (INTERIM)

Vice-présidente

THOMAS CHIASSON-LEBEL

Resp. au secrétariat

MOURAD DJEBABLA

Resp. aux finances

MARIE-ÈVE BERNIER

Resp. à la convention collective

SÉBASTIEN RIOUX (INTERIM)

Resp. aux communications

VACANT

Resp. aux délégué-e-s

MARJOLAINE DESPARS

Permanente syndicale

Pour joindre le SÉtuE:

Pavillon V, 209 Sainte-Catherine E.,

local V-2390, Montréal (Québec)

H2X 1L2

Téléphone: 987-3000, poste #3234

Site Internet: www.setue.uqam.ca

Courriel: setue@uqam.ca

Permanence au local : de 9 à 17h (lundi au vendredi)

APPELEZ AVANT DE VOUS DÉPLACER POUR NE PAS VOUS COGNER À UNE PORTE FERMÉE.